

MON SOURIRE EN SANTÉ : couverture des soins dentaires

Jusqu'à l'âge de 9 ans, la RAMQ* « assure » le sourire de votre enfant. Vous n'avez qu'à présenter sa carte d'assurance maladie. C'est pourquoi nous vous suggérons de consulter un dentiste afin de faire profiter votre enfant de tous les soins auxquels il a droit.



La prévention reste toujours la solution la moins coûteuse, pour les enfants comme pour les grands. Des soins quotidiens et des visites régulières chez le dentiste et l'hygiéniste dentaire vous feront épargner temps et argent.

Soins dentaires payés par la RAMQ* pour tous les enfants de moins de 10 ans

- Examens
- Radiographies
- Obturations (plombages)
- Couronnes
- Extractions
- Urgences dentaires
- Traitements de canal

Soins dentaires non payés par la RAMQ*

- Nettoyages et détartrages
- Applications de fluorure
- Scellants dentaires
- Mainteneurs d'espace
- Traitements d'orthodontie
- Etc.

Vérifier si admissible :

1. à une assurance dentaire privée
2. à un programme dentaire ministériel ou fédéral (consulter dentaccs.ca)
3. au Régime canadien de soins dentaires

* Régie de l'assurance maladie du Québec

